



**SYNDICAT MIXTE
POUR L'AMENAGEMENT DE LA COTE PICARDE**

*Réunion du comité syndical
du 25 mars 2005*

**Réunion du comité syndical
du 25 mars 2005 (14 heures 30)**

Le comité syndical s'est réuni le 25 mars 2005 au siège du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Côte Picarde, sous la Présidence de Monsieur Jérôme BIGNON.

Assistaient à cette réunion :

- M. Gilbert MATHON
- M. Jean-Louis WADOUX
- M. Hubert HENNO
- M. Dominique CAMUS
- M. Nicolas LOTTIN
- M. Yves BUTEL
- M. Christian THOMIRE
- M. Jean-Marie MACHAT
- M. Stéphane HAUSSOULIER
- M. Jean-Claude VANNICATTE
- M. Emmanuel MAQUET
- M. Philippe BEAUVISAGE

Absents excusés :

- M. Pierre MARTIN
- M. Thierry VANSEVENANT qui a donné pouvoir à M. MATHON
- M. Guy DELAHAYE
- M. Michel LETOCART
- M. Philippe ARCILLON
- M. Pierre-Yves FAUQUET
- M. Thierry HUET, démissionnaire

Participaient également à cette réunion :

- M. Hubert FLANDRE
- M. Marc VOLANT
- M. Jacques THIBAUT
- Mme Yvonne PERRUCHOT
- M. Jean-Christian CORNETTE
- Mme Pascale SINGLE
- Matthieu DELABIE
- Mme Isabelle de LIEGE
- Melle Christine LOURDEL
- M. Pierre de LIMERVILLE
- M. Thierry BALESSENT

RELEVÉ DE DECISIONS

I - BUDGETS

SMACOPI – DESTINATION BAIE DE SOMME

1 - Compte Administratif 2004 – Budget Principal SMACOPI

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, par 12 voix pour et 1 abstention (M. LOTTIN), le compte administratif 2004 du budget principal du SMACOPI .

2 - Compte Administratif 2004 – Budget Annexe ZAC du Royon

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, par 12 voix pour et 1 abstention (M. LOTTIN), le compte administratif 2004 du budget annexe de la ZAC du Royon.

3 - Compte Administratif 2004 – Destination Baie de Somme

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, par 12 voix pour et 1 abstention (M. LOTTIN), le compte administratif 2004 de Destination Baie de Somme.

4 - Affectation du résultat de l'Exercice 2004 – Budget Principal SMACOPI

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, par 12 voix pour et 1 abstention (M. LOTTIN), d'affecter le résultat 2004 du budget principal du SMACOPI de la manière suivante :

Affectation du résultat

A – B + C correspondant à l'affectation du résultat de l'exercice, à la résorption éventuelle du déficit antérieur de fonctionnement	1 216 809.64 €
1) EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2003 (si G en excédent) Affectation obligatoire :	
* à la couverture du besoin d'autofinancement (si F est en déficit) et/ou exécuter le virement prévu au budget primitif (compte 1068) Solde disponible affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	316 809.64 €
* affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	900 000 €
2) DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2003 (si G en déficit) Déficit à reporter (ligne 002)	

5 - Affectation du résultat de l'Exercice 2004 – Budget Annexe ZAC du Royon

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, par 12 voix pour et 1 abstention (M. LOTTIN), d'affecter le résultat 2004 du budget annexe de la ZAC du Royon comme suit :

Affectation du résultat d'exploitation 2004

	Virement à la	Résultats de	Restes à réaliser 2004	Solde restes à réaliser 2004	Chiffres 2004 à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Résultat CA 2003	section d'investissement	l'exercice 2004			

	A		C	Dép : 0	D Néant	Réc-Dép = E	F = A+C+E
Investissement	- 1 181 890,60 €		1 646 102,42 €	Rec : 0	Néant	0	464 215,82 €
	A	B	C				G = A - B + C
Fonctionnement	Néant	Néant	0,15 €				0,15 €

6 - Affectation du résultat de l'exercice 2004 – Destination Baie de Somme

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, par 12 voix pour et 1 abstention (M. LOTTIN), d'affecter le résultat 2004 du budget de Destination Baie de Somme comme suit :

Affectation du résultat

A – B + C correspondant à l'affectation du résultat de l'exercice, à la résorption éventuelle du déficit antérieur de fonctionnement	281 392.41 €
1) EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2004 (si G en excédent) Affectation obligatoire :	
* à la couverture du besoin d'autofinancement (si F est en déficit) et/ou exécuter le virement prévu au budget primitif (compte 1068) Solde disponible affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	(Cpte N° 1068) 281 392.41 €
* affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
2) DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2004 (si G en déficit) Déficit à reporter (ligne 002)	

7 - Budget Primitif 2005 du SMACOPI

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, par 13 voix pour et 1 abstention (M. LOTTIN), le budget primitif 2005 du SMACOPI.

8 - Budget Primitif 2005 – Budget Annexe ZAC du Royon

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte par 13 voix pour et 1 abstention (M. LOTTIN), le budget primitif 2005 du budget annexe de la ZAC du Royon.

9 - Budget Primitif 2005 Destination Baie de Somme

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, par 13 voix pour et 1 abstention (M. LOTTIN), le budget primitif 2005 de Destination Baie de Somme.

II- GESTION DES MILIEUX NATURELS

10 - Parking du Royon – renouvellement de la convention de gestion du parking du Royon avec la commune de Fort-Mahon Plage

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer la convention avec la commune de Fort-Mahon Plage.

10bis – Convention entre le SMACOPI et la Fédération Régionale des Chasseurs (FRC)

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer la convention avec la Fédération Régionale des Chasseurs (FRC).

III – GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

11 - Dotation globale de fonctionnement 2004 – Dotation touristique – Modalités de répartition

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, approuve les montants de la Dotation Globale de Fonctionnement à répartir entre les communes et autorise son Président à effectuer les mandatements correspondants.

BAIECYCLETTE

12 - Conventions avec les prestataires et intervenants

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer les conventions avec les différents prestataires et intervenants.

MAISON ECLUSIERE DE PETIT PORT

13 - Restauration et aménagement en vue de l'accueil des randonneurs

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer les marchés de travaux avec les entreprises MONEL, DISSOUS, LEROY et VIDAM.

QUEND-PLAGE

14 - Projet de rehaussement de l'Estran – Adoption du plan de financement

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de rapporter la délibération en date du 15 juillet 2003, d'approuver la délibération concernant le plan de financement du projet de rehaussement de l'estran à Quend-Plage et d'autoriser son Président à rechercher les financements nécessaires à l'engagement des phases 1 et 2.

DESTINATION BAIE DE SOMME ET SMACOPI

15- Fourniture et livraison de boissons

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'entériner la décision de la commission d'appel d'offres en date du 25 mars 2005 et autorise son Président à signer les marchés avec les entreprises France Boissons, Brasserie Delaporte, Elidis, Prodirest ainsi que l'ensemble des documents relatifs à l'exécution de ces marchés.

IV – DESTINATION BAIE DE SOMME

16 - Fourniture et livraison de produits alimentaires surgelés

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'entériner la décision de la commission d'appel d'offres en date du 25 mars 2005 et autorise le Président à signer les marchés avec les entreprises Pomona, France Nord Distribution et Davigel ainsi que l'ensemble des documents relatifs à l'exécution de ces marchés.

CAP HORNU

17 - Aménagement de 5 chambres

Avenants

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, la passation des avenants portant sur les lots 2 – 3 – 4 – 5 – 6 et 8 et autorise le Président à les signer.

JARDINS DE VALLOIRES

18 - Marché public de travaux : gros entretien du mur d'enceinte

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'entériner la décision de la commission d'appel d'offres en date du 25 mars 2005 et autorise le Président à signer le marché avec la SARL CHARPENTIER ainsi que l'ensemble des documents relatifs à l'exécution du marché.

19 - Rapport annulé.

GOLF BELLE DUNE

20 - Convention pour l'entretien des espaces et des équipements publics du site

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer la convention avec la commune de Fort-Mahon Plage pour l'entretien des espaces et les équipements publics du site de Belle Dune.

21 - Prolongement de la mission green keeping, entretien spécifique de pelouses et entretien du matériel

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à prolonger par avenant la mission de Grandeur Nature Equipement

RAPPORT D'INFORMATION

- Marchés passés sans formalités préalables pour le mois de mars